

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-

DECRET N°74-91 du 4 avril 1974

portant nomination du Lieutenant AZONHIHO
DOHOU Martin en qualité de Membre du Con-
seil National de la Révolution.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHIEF DE L'ETAT, CHIEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'ordonnance N°73-63 du 14 septembre 1973, portant création, attri-
butions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil Na-
tional de la Révolution ;
VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouver-
nement et les décrets modificatifs subséquents ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T :

ARTICLE 1er - Sont et demeurent abrogées en ce qui concerne le Capi-
taine DJOUGOU Mana, les dispositions du décret N°73-334 du 17 octobre
1973, portant nomination des membres du Conseil National de la Révolu-
tion.

ARTICLE 2 - Le Lieutenant AZONHIHO DOHOU Martin est nommé Membre du
Conseil National de la Révolution.

ARTICLE 3 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 4 avril 1974

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 6 Ministères 11 Intéressés 2 EMAT-EMGN 4
EMSC 2 SGG 4 SPD 2 DGR-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. 5
JORD 1